



45 rue Georges Clémenceau - 85400 LUCON

ADN85

Compagnie d'assurance : SMA BTP
N° de police : 7302000/001 60862860 valide jusqu'au
31/12/2023

Tél. : 0549050842
Email : contact@adn79.fr

Siret : 53480098200025
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR66534800982
N° RCS : Niort 534800982

Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT 3189-JE-CHABOT
ETABLIS EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 16/11/2023

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

Contexte de réalisation du CREP :

Concerne	Nature de la mission			
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Oui		
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	Occupation du logement : Occupé		

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire

Nom - Prénom : Mme CHABOT Laura
Adresse : 4 rue des Sables - 85480 THORIGNY

Lieu d'intervention : 4 rue des Sables – 85480 THORIGNY

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
Heuresis Pb200i	09/07/2023	Cd 109	202 MBq	RTV-0789.21-5	09/07/2021	T790246 du 13/06/2018	PRIVE Franck

Conclusions :

Lors de la présente mission, 175 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	175/100%	74 / 42.3%	97 / 55.4%	4 / 2.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : ADN85 - Mr EPIARD Jean-Baptiste Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION 102 route de Limours 78479 SAINT REMY LES CHEVREUSE. n° de certification et date de validité : n°17-1071 - 29/11/2029	Assurance : SMA BTP N° de police : 7302000/001 60862860 valide jusqu'au 31/12/2023	Signature de l'auteur du constat ADN85 - Mr EPIARD 
---	---	--

Sommaire

1. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	3
2. Description du ou des batiments	3
3. Le laboratoire d'analyse éventuel	4
4. Tableau récapitulatif des relevés	5
5. Commentaires sur les informations indiquées	17
a. Classement des unités de diagnostic	17
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	17
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	17
6. Synthèse des résultats	18
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	18
b. Situations de risque de saturnisme infantile	18
c. Facteurs de dégradation du bâti	18
7. Signatures et informations diverses	18
8. Schémas	20
9. Notice d'information	21

1. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinées à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

2. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE	
Maison ancienne d'habitation mitoyenne sur deux niveaux	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale :	Mme CHABOT Laura
Adresse :	4 rue des Sables
Code Postal – Ville :	85480 - THORIGNY
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Commune :	THORIGNY
Adresse :	4 rue des Sables
Code postal :	85480
Référence cadastrale :	AB 30

LOCAUX NON VISITES

Combles

Non à usage courant d'habitation

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Mme CHABOT Laura

Commentaires

Aucun

3. Le laboratoire d'analyse éventuel**Laboratoire**

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) :

4. Tableau récapitulatif des relevés

Etalonnage		Vérif début		3,6 mg/cm ²		Vérif fin		3,6 mg/cm ²		
N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
- Cuisine -										
1	Cuisine	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	--		0	
2	Cuisine	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
3	Cuisine	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
4	Cuisine	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
5	Cuisine	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
6	Cuisine	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
7	Cuisine	Mur	D	Pierre	Enduit	0.6	--		0	
8	Cuisine	Mur	D	Pierre	Enduit	0.0	0		0	
9	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
10	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
11	Cuisine	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.5	--		0	
12	Cuisine	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
13	Cuisine	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Carrelage
14	Cuisine	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Carrelage
15	Cuisine	Porte cadre	A	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
16	Cuisine	Porte cadre	A	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
17	Cuisine	Porte cadre extérieur	A	PVC	PVC	0.7	-		Non mesuré	PVC
18	Cuisine	Porte cadre extérieur	A	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
19	Cuisine	Porte ouvrant	A	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
20	Cuisine	Porte ouvrant	A	PVC	PVC	0.7	-		Non mesuré	PVC
21	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	A	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
22	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	A	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
23	Cuisine	Fenêtre embrasure	A	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
24	Cuisine	Fenêtre embrasure	A	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
25	Cuisine	Fenêtre cadre	A	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
26	Cuisine	Fenêtre cadre	A	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
27	Cuisine	Fenêtre cadre extérieur	A	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
28	Cuisine	Fenêtre cadre extérieur	A	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
29	Cuisine	Fenêtre ouvrant	A	PVC	PVC	0.5	-		Non mesuré	PVC
30	Cuisine	Fenêtre ouvrant	A	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
31	Cuisine	Fenêtre ouvrant extérieur	A	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
32	Cuisine	Fenêtre ouvrant extérieur	A	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
33	Cuisine	Marches	C	Bois	Vernis	0.6	--		0	
34	Cuisine	Marches	C	Bois	Vernis	0.4	0		0	
35	Cuisine	Contremarche	C	Bois	Vernis	0.7	--		0	
36	Cuisine	Contremarche	C	Bois	Vernis	0.7	0		0	
37	Cuisine	Limon	C	Bois	Vernis	0.1	--		0	
38	Cuisine	Limon	C	Bois	Vernis	0.5	0		0	
39	Cuisine	Main courante	C	Bois	Vernis	0.7	--		0	
40	Cuisine	Main courante	C	Bois	Vernis	0.1	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						29	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Buanderie -										
41	Buanderie	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
42	Buanderie	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
43	Buanderie	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
44	Buanderie	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
45	Buanderie	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
46	Buanderie	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
47	Buanderie	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
48	Buanderie	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
49	Buanderie	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
50	Buanderie	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
51	Buanderie	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
52	Buanderie	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.2	0		0	
53	Buanderie	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Carrelage
54	Buanderie	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.2	-		Non mesuré	Carrelage
55	Buanderie	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.7	--		0	
56	Buanderie	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.7	0		0	
57	Buanderie	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.3	--		0	
58	Buanderie	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.2	0		0	
59	Buanderie	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.1	--		0	
60	Buanderie	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.1	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						11	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- WC -										
61	WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
62	WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
63	WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
64	WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
65	WC	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
66	WC	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
67	WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
68	WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
69	WC	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
70	WC	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
71	WC	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
72	WC	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
73	WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.2	-		Non mesuré	Carrelage
74	WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Carrelage
75	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
76	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.2	0		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic						9	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Bureau -										
77	Bureau	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
78	Bureau	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
79	Bureau	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
80	Bureau	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
81	Bureau	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
82	Bureau	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
83	Bureau	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
84	Bureau	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
85	Bureau	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
86	Bureau	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
87	Bureau	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
88	Bureau	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
89	Bureau	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Carrelage
90	Bureau	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.5	-		Non mesuré	Carrelage
91	Bureau	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
92	Bureau	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
93	Bureau	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
94	Bureau	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.2	0		0	
95	Bureau	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
96	Bureau	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
97	Bureau	Fenêtre cadre	B	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
98	Bureau	Fenêtre cadre	B	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
99	Bureau	Fenêtre cadre extérieur	B	PVC	PVC	0.7	-		Non mesuré	PVC
100	Bureau	Fenêtre cadre extérieur	B	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
101	Bureau	Fenêtre ouvrant	B	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
102	Bureau	Fenêtre ouvrant	B	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
103	Bureau	Fenêtre ouvrant extérieur	B	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
104	Bureau	Fenêtre ouvrant extérieur	B	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						19	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Séjour -										
105	Séjour	Mur	A	Pierre	Enduit	0.3	--		0	
106	Séjour	Mur	A	Pierre	Enduit	0.2	0		0	
107	Séjour	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
108	Séjour	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
109	Séjour	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
110	Séjour	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
111	Séjour	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
112	Séjour	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
113	Séjour	Mur	B	Bois	Aucun	0.3	--		0	
114	Séjour	Mur	B	Bois	Aucun	0.0	0		0	
115	Séjour	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
116	Séjour	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
117	Séjour	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
118	Séjour	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
119	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Carrelage
120	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.0	-		Non mesuré	Carrelage
121	Séjour	Porte cadre	C	Métal	Aucun	0.1	--		0	
122	Séjour	Porte cadre	C	Métal	Aucun	0.0	0		0	
123	Séjour	Porte cadre extérieur	C	Métal	Aucun	0.0	--		0	
124	Séjour	Porte cadre extérieur	C	Métal	Aucun	0.2	0		0	
125	Séjour	Porte ouvrant	C	Métal	Aucun	0.1	--		0	
126	Séjour	Porte ouvrant	C	Métal	Aucun	0.0	0		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
127	Séjour	Porte ouvrant extérieur	C	Métal	Aucun	0.4	--		0	
128	Séjour	Porte ouvrant extérieur	C	Métal	Aucun	0.5	0		0	
129	Séjour	Volet	C	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
130	Séjour	Volet	C	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						15	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Palier -										
131	Palier	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
132	Palier	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
133	Palier	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
134	Palier	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
135	Palier	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
136	Palier	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
137	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
138	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
139	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
140	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
141	Palier	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.6	--		0	
142	Palier	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.3	0		0	
143	Palier	Plinthe	B	Bois	Peinture	0.3	--		0	
144	Palier	Plinthe	B	Bois	Peinture	0.3	0		0	
145	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	4.2	1		ND	
146	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	2.5	1		ND	
147	Palier	Fenêtre cadre	C	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
148	Palier	Fenêtre cadre	C	PVC	PVC	0.7	-		Non mesuré	PVC
149	Palier	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
150	Palier	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
151	Palier	Fenêtre ouvrant	C	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
152	Palier	Fenêtre ouvrant	C	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
153	Palier	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
154	Palier	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						17	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Dégagement -										
155	Dégagement	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
156	Dégagement	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
157	Dégagement	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
158	Dégagement	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
159	Dégagement	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
160	Dégagement	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
161	Dégagement	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
162	Dégagement	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
163	Dégagement	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
164	Dégagement	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
165	Dégagement	Plinthe	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
166	Dégagement	Plinthe	B	Bois	Peinture	0.0	0		0	
167	Dégagement	Sol	A	Bois	Vernis	0.3	--		0	
168	Dégagement	Sol	A	Bois	Vernis	0.1	0		0	
169	Dégagement	Porte cadre	C	Bois	Vernis	0.6	--		0	
170	Dégagement	Porte cadre	C	Bois	Vernis	0.4	0		0	
171	Dégagement	Porte cadre	D	Bois	Vernis	0.6	--		0	
172	Dégagement	Porte cadre	D	Bois	Vernis	0.7	0		0	
173	Dégagement	Porte ouvrant	C	Bois	Vernis	0.2	--		0	
174	Dégagement	Porte ouvrant	C	Bois	Vernis	0.4	0		0	
175	Dégagement	Porte ouvrant	D	Bois	Vernis	0.0	--		0	
176	Dégagement	Porte ouvrant	D	Bois	Vernis	0.5	0		0	

Nº	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic						11	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Chambre 1 -										
177	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
178	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
179	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
180	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
181	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
182	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
183	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
184	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
185	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.1	--		0	
186	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.7	0		0	
187	Chambre 1	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.1	--		0	
188	Chambre 1	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
189	Chambre 1	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.2	--		0	
190	Chambre 1	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.4	0		0	
191	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	--		0	
192	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
193	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
194	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	0		0	
195	Chambre 1	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
196	Chambre 1	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
197	Chambre 1	Fenêtre allège	C	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
198	Chambre 1	Fenêtre allège	C	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
199	Chambre 1	Fenêtre cadre	C	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
200	Chambre 1	Fenêtre cadre	C	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
201	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
202	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	C	PVC	PVC	0.5	-		Non mesuré	PVC
203	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	C	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
204	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	C	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
205	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
206	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	C	PVC	PVC	0.6	-		Non mesuré	PVC
207	Chambre 1	Volet	C	PVC	PVC	0.4	-		Non mesuré	PVC
208	Chambre 1	Volet	C	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
Nombre total d'unités de diagnostic						21	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Salle d'eau WC										
209	Salle d'eau WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.4	-		Non mesuré	Plâtre
210	Salle d'eau WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.1	-		Non mesuré	Plâtre
211	Salle d'eau WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	-		Non mesuré	Plâtre
212	Salle d'eau WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	-		Non mesuré	Plâtre
213	Salle d'eau WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	-		Non mesuré	Plâtre
214	Salle d'eau WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.7	-		Non mesuré	Plâtre
215	Salle d'eau WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
216	Salle d'eau WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
217	Salle d'eau WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
218	Salle d'eau WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
219	Salle d'eau WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
220	Salle d'eau WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
221	Salle d'eau WC	Mur	B	Faïence	Aucun	0.4	-		Non mesuré	Faïence
222	Salle d'eau WC	Mur	B	Faïence	Aucun	0.2	-		Non mesuré	Faïence
223	Salle d'eau WC	Mur	C	Faïence	Aucun	0.7	-		Non mesuré	Faïence
224	Salle d'eau WC	Mur	C	Faïence	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Faïence
225	Salle d'eau WC	Mur	D	Faïence	Aucun	0.1	-		Non mesuré	Faïence
226	Salle d'eau WC	Mur	D	Faïence	Aucun	0.5	-		Non mesuré	Faïence

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
227	Salle d'eau WC	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.5	--		0	
228	Salle d'eau WC	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.4	0		0	
229	Salle d'eau WC	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
230	Salle d'eau WC	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
231	Salle d'eau WC	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.6	--		0	
232	Salle d'eau WC	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.1	0		0	
233	Salle d'eau WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	--		0	
234	Salle d'eau WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
235	Salle d'eau WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
236	Salle d'eau WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	0		0	
237	Salle d'eau WC	Fenêtre embrasure	PLAFOND	Bois	Peinture	0.3	--		0	
238	Salle d'eau WC	Fenêtre embrasure	PLAFOND	Bois	Peinture	0.3	0		0	
239	Salle d'eau WC	Fenêtre cadre	PLAFOND	Bois	Vernis	0.0	--		0	
240	Salle d'eau WC	Fenêtre cadre	PLAFOND	Bois	Vernis	0.0	0		0	
241	Salle d'eau WC	Fenêtre cadre extérieur	PLAFOND	Bois	Vernis	0.1	--		0	
242	Salle d'eau WC	Fenêtre cadre extérieur	PLAFOND	Bois	Vernis	0.0	0		0	
243	Salle d'eau WC	Fenêtre ouvrant	PLAFOND	Bois	Vernis	0.5	--		0	
244	Salle d'eau WC	Fenêtre ouvrant	PLAFOND	Bois	Vernis	0.4	0		0	
245	Salle d'eau WC	Fenêtre ouvrant extérieur	PLAFOND	Bois	Vernis	0.4	--		0	
246	Salle d'eau WC	Fenêtre ouvrant extérieur	PLAFOND	Bois	Vernis	0.1	0		0	
Nombre total d'unités de diagnostic						25	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
- Chambre 2 -										
247	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.3	--		0	
248	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0.5	0		0	
249	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
250	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
251	Chambre 2	Mur	B	Lambris	Bois	0.7	--		0	
252	Chambre 2	Mur	B	Lambris	Bois	0.5	0		0	
253	Chambre 2	Mur	C	Lambris	Bois	0.0	--		0	
254	Chambre 2	Mur	C	Lambris	Bois	0.5	0		0	
255	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.5	--		0	
256	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Lambris	Bois	0.0	0		0	
257	Chambre 2	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
258	Chambre 2	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	0		0	
259	Chambre 2	Sol	A	Bois	Vernis	0.2	--		0	
260	Chambre 2	Sol	A	Bois	Vernis	0.7	0		0	
261	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	13.6	1		ND	
262	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	7.6	1		ND	
263	Chambre 2	Fenêtre embrasure	B	Lambris	Bois	0.2	--		0	
264	Chambre 2	Fenêtre embrasure	B	Lambris	Bois	0.2	0		0	
265	Chambre 2	Fenêtre cadre	B	PVC	PVC	0.3	-		Non mesuré	PVC
266	Chambre 2	Fenêtre cadre	B	PVC	PVC	0.7	-		Non mesuré	PVC
267	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	B	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
268	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	B	PVC	PVC	0.5	-		Non mesuré	PVC
269	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	B	PVC	PVC	0.2	-		Non mesuré	PVC
270	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	B	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC
271	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	B	PVC	PVC	0.1	-		Non mesuré	PVC
272	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	B	PVC	PVC	0.0	-		Non mesuré	PVC

* Facteurs de dégradation du bâti :

1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée

2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées

3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Cuisine	11 / 37.9%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	18 / 62.1%
Buanderie	9 / 81.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 18.2%
WC	7 / 77.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 22.2%
Bureau	9 / 47.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	10 / 52.6%
Séjour	11 / 73.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 26.7%
Palier	7 / 41.2%	2 / 11.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	8 / 47.1%
Dégagement	11 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 1	11 / 52.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	10 / 47.6%
Salle d'eau WC	13 / 52.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	12 / 48.0%
Chambre 2	8 / 44.4%	2 / 11.1%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	8 / 44.4%

5. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Degradé	3

Légende :

- 1 et 2 - *Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.*
- 3 -*Le propriétaire doit :*
 - *Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.*
 - *Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.*

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Degradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

LEGENDE	
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

6. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	175/100%	74 / 42.3%	97 / 55.4%	4 / 2.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Jean-Baptiste ADN85 - Mr EPIARD, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ABCIDIA CERTIFICATION pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information est vérifiable auprès de : ABCIDIA CERTIFICATION

Je soussigné, Jean-Baptiste ADN85 - Mr EPIARD, diagnostiqueur pour l'entreprise ADN85 dont le siège social est situé à LUCON.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Jean-Baptiste ADN85 - Mr EPIARD

Fait à : LUCON

Le : 16/11/2023

Signature :



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

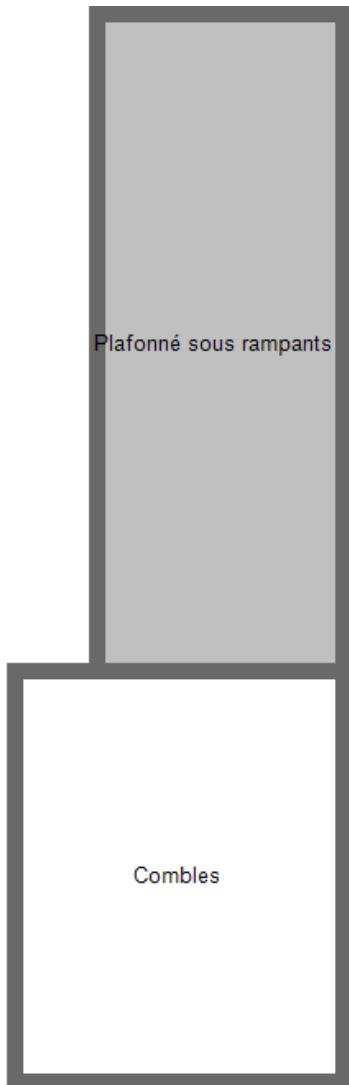
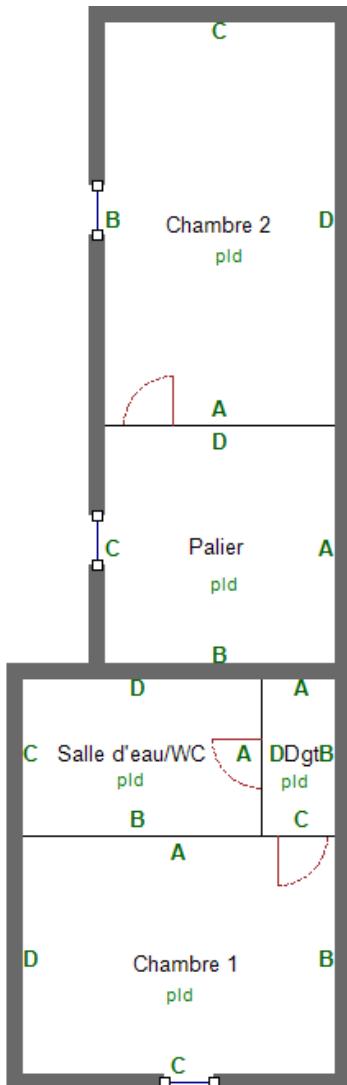
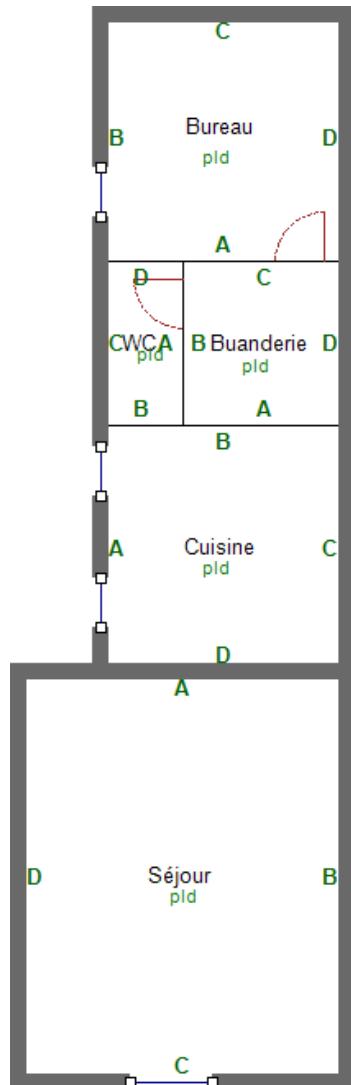
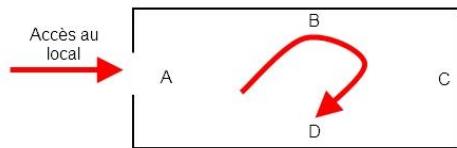
Durée de validité (en cas de vente) : 1 an à compter de la date de visite si positif

Durée de validité (en cas de location) : 6 ans à compter de la date de visite si positif

Soit durée de validité jusqu'au : 15/11/2024

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

8. Schémas



9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

Certificate of calibration No. 7273/97

<i>Title:</i>	Cobalt-57 (^{57}Co) γ -ray radiation source	
<i>Code of source:</i>	GCo7.27	
<i>Capsule type:</i>	27	
<i>ISO classification:</i>	ISO/12/C66444	
<i>Special form certificate:</i>	D/0098/S-96	
<i>Nominal activity:</i>	185 MBq (5 mCi)	
<i>Number of source:</i>	Co57.789.21	
<i>Date of production:</i>	09.07.2021	
<i>Manufacturer:</i>	RITVERC JSC, Russia.	
<i>Calibration conditions:</i>	$T=24^\circ\text{C}$, $h=65\%$, $p=101 \text{ kPa}$, background of γ -radiation = $0.2 \mu\text{Sv} \cdot \text{h}^{-1}$	
<i>Method of calibration:</i>	The activity and photon output in the sources have been measured by a method of the direct measurements by means of setups with gamma-spectrometer HPGe ORTEC DSPec 50 № 14090241. The certificate on checking № 4/420-3554-20 of 21.12.2020. Issued by FSUE VNIIFTRI.	
<i>Error of measurements:</i>	Activity: expanded uncertainty for coverage factor $k=2$, % : 7 Photon output: expanded uncertainty for coverage factor $k=2$, % : 10	
<i>Date of measurement:</i>	09.07.2021	
Serial No	Photon output photon/sec per 10^{-4} ster, $122.06 \pm 136.47 \text{ keV}$	Activity actual, MBq
Co57.789.21	1550	202

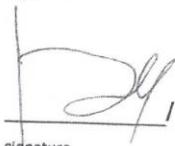
Note:

1. Nuclear data are taken from NUCLÉIDE: Nuclear and Atomic Decay Data, BNM-CEA-LPRI. Saclay, France.
2. Production and registration of products is made in accordance with international recommendations: ISO Guide 30, ISO Guide 31, ISO Guide 34, ISO Guide 35.



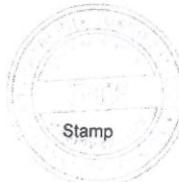
/ Spectrometry Engineer, I. Buryanenko

signature



/ Radiation Safety Director, K. Romachevsky

signature



Date: 09.07.2021

En. 57Co, 63Ni, 90Sr, 109Cd, 119mSn, 125I, 133Ra, 137Cs, 238Pu, 241Am, 244Cm